

ENQUETES PUBLIQUES

COMMUNE DE TRÉMEHEUC
ALIÉNATION DE CHEMINS RURAUX

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire de Trémeheuc a ordonné, par arrêté municipal en date du 20 février 2018, l'ouverture d'une enquête publique, du mercredi 14 mars 2018 à 10h00 au mercredi 4 avril 2018 à 16h00, relative à l'aliénation des portions de chemins :

- Bordant les parcelles cadastrées section A n° 757, 762, 763, 761, 759 et 758 (La Belleanais)

- Bordant les parcelles cadastrées section B n° 388, 387, 393, 397, 398, 382, 1041, 386, 385 et 1044 (Le Rocher Mazier)

- Bordant les parcelles cadastrées section A n° 756, 748, 762 et 757 (La Belleanais)

- Bordant les parcelles cadastrées section A n° 755, 410, 411 et 1039 (La Belleanais)

- Bordant les parcelles cadastrées section B n° 966, 367, 366 et 968 (Pierre Fendue)

Monsieur Franck HELLEBOID, fonctionnaire territorial en disponibilité, a été désigné Commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête publique seront déposés en mairie de Trémeheuc pendant toute la durée de l'enquête, du 14 mars au 4 avril 2018, de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30 du lundi au jeudi et de 10h00 à 12h30 le vendredi, sauf jours fériés, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête. Tous les documents et le registre d'enquête à feuillets non mobiles seront paraphés par le Commissaire-enquêteur au plus tard à l'ouverture de l'enquête publique. Les pièces du dossier seront consultables sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.tremeheuc.fr

Le premier et le dernier jour de l'enquête, le Commissaire-enquêteur recevra en personne, en mairie de Trémeheuc, les observations du public, de 10h00 à 12h00 le mercredi 14 mars 2018 et de 14h00 à 16h00 le mercredi 4 avril 2018. Le Commissaire-enquêteur pourra aussi recevoir les observations du public par écrit à l'adresse de la mairie : 4, rue du Taillis - 35270 Trémeheuc, ou à l'adresse mail suivante : mairie@tremeheuc.fr. Ces observations seront datées à réception, agrafées au registre d'enquête et transmises le même jour au Commissaire-enquêteur.

Dans le cadre de cette enquête publique, des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur Pierre SORAIS, Maire de Trémeheuc.

811027

PREFET D'ILLE-ET-VILAINE
DIRECTION COLLECTIVITES
TERRITORIALES ET CITOYENNETE
Bureau de l'Urbanisme

COMMUNE DE LIFFRÉ

2° AVIS

PROJET DE MODIFICATION DU
PERIMETRE DE PROTECTION
D'UN MONUMENT HISTORIQUE
(EGLISE SAINT-MICHEL)
ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 15 janvier 2018, une enquête publique relative au projet de modification du périmètre de protection d'un monument historique (église Saint-Michel) est prescrite sur la commune de LIFFRÉ. Des informations peuvent être demandées :

- sur le projet : DRAC Bretagne - Unité départementale de l'architecture et du patrimoine d'Ille-et-Vilaine - Hôtel de Blossac - 6 rue du Chapitre - CS 24405 - 35044 RENNES Cedex.

- sur la procédure : Préfet d'Ille-et-Vilaine (DCTC - Bureau de l'urbanisme - 3, avenue de la préfecture - 35026 RENNES Cedex 9). Le commissaire enquêteur est M^{me} Annick Livemeaux, ingénieur territorial en retraite. Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet de la commune de LIFFRÉ : www.ville-liffre.fr et de la préfecture : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Urbanisme/Patrimoine>.

Le dossier et le registre d'enquête seront déposés en mairie de LIFFRÉ, siège de l'enquête, du lundi 19 février (à 8h45) au jeudi 22 mars 2018 (à 18h00) inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance sur

support papier ou sur un poste informatique les jours ouvrables, du lundi au samedi aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, et consigner ses observations sur le registre papier ou les adresser pendant la même période :

- soit par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à : Mairie - rue de Fougères - 35340 LIFFRÉ ;

- soit par courriel à : urbanisme@ville-liffre.fr (en précisant l'objet du courriel : enquête publique - périmètre MH).

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les observations du public en mairie de LIFFRÉ les :

- Lundi 19 février 2018 de 8h45 à 12h00 ;

- Samedi 10 mars 2018 de 9h30 à 12h30 ;

- Jeudi 22 mars 2018 de 15h00 à 18h00.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de LIFFRÉ et à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, où toute personne pourra en obtenir communication.

A la suite de l'enquête publique, la décision d'approbation du périmètre de protection modifié valant périmètre délimité des abords sera prise par arrêté du préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine.

Pour le Préfet, et par délégation
Le Directeur des Collectivités Territoriales et de la Citoyenneté,
Jean-Michel CONAN
810999

AVIS ADMINISTRATIFS



AVIS D'APPEL A PROJET

PORTANT SUR LA CESSION ET LA
TRANSFORMATION DU CHATEAU
DE LA TOUCHE MILON

La Ville de PACE (35740) lance un appel à projet portant sur la cession et la transformation du château de La Touche Milon.

La consultation porte sur la vente du château de la Touche Milon et de ses dépendances et d'une partie du parc pour une surface de 2 600 m².

Les demandes d'obtention du dossier d'appel à projet sont à adresser par courriel : mairie@ville-pace.fr

Date et heure limites de remise des offres : Vendredi 13 avril 2018 avant 12 heures.

Renseignements complémentaires :

Mairie de PACE, Christophe DELAHAYE,

Directeur de l'Aménagement Urbain et des Services Techniques

Courriel : c.delahaye@ville-pace.fr

810986

COUR D'APPEL DE RENNES

TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE RENNES

Par jugement du Tribunal de Grande Instance de RENNES en date du 08 février 2018 a été ordonné la cession de l'exploitation agricole de : - l'EARL GRAND DOMAINE située à «Brubet» 35550 SAINT GANTON immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro 331 267 740 et - Madame Christelle NOURY épouse RICHARD domiciliée à «Brubet» 35550 SAINT GANTON non immatriculée au registre du Commerce et des sociétés et - Monsieur Pascal RICHARD Domicilié à «Brubet » 35550 SAINT GANTON non immatriculé au registre du Commerce et des sociétés à Madame Christiane MICHEL née CHOTARD Exploitante agricole Domiciliée 17 Bremaïn 35470 PLECHATTEL. Liquidateur Judiciaire : la SCP GOIC, située 39 rue du Capitaine Maignan - CS 34433 -35044 RENNES CEDEX.

Dit que l'entrée en jouissance interviendra le 12 février 2018 sous condition de la justification du prix entre les mains du liquidateur.

810940

ANNONCES LÉGALES

Le tarif de l'insertion
s'établit
au millimètre/colonne
de filet à filet.

AVIS APPEL PUBLIC A CONCURRENCE



MARCHE PROCEDURE ADAPTEE

PAYS DE FOUGERES MARCHES DE BRETAGNE
RENOUVELLEMENT DU SERVEUR ET DU PARC INFORMATIQUE

Maître d'ouvrage : PAYS DE FOUGERES MARCHES DE BRETAGNE 36 rue de Nantes BP 50306 - 35303 FOUGERES CEDEX

Objet et lieu des travaux : Renouvellement du serveur et du parc informatique
- Fournitures du matériel informatique
- Maintenance de ce matériel
- Renouvellement du serveur
- Maintenance du réseau
- Protection antivirus

Délai d'exécution : Renouvellement au 1er avril 2018

Lieu et modalité d'obtention du dossier de consultation : Le dossier est disponible téléchargeable sur le site du Pays de Fougères : www.pays-fougères.org

Modalité de réception des offres : Les offres seront à adresser par pli postal avec accusé de réception à Monsieur Le Président PAYS DE FOUGERES MARCHES DE BRETAGNE de Nantes BP 50306 - 35303 FOUGERES CEDEX

Date et heure limites de remise des offres : le vendredi 9 mars 2018 à 18h00

Critères d'attribution : suivant l'offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : : Coût du contrat de prestation (35 %), Des engagements pour la résolution des pannes tout au long de la période de maintenance pour la sauvegarde des données (point trimestriel, annuel, feedback par mail,...) (25 %), le coût du matériel proposé (20 %), Mesures mises en place pour garantir la continuité de l'activité au Pays de Fougères au moment du remplacement du serveur et des postes clients (Engagement de développement durable) (5%)

Renseignements administratifs et techniques : M^{me} Diâm TRAN, PAYS DE FOUGERES MARCHES DE BRETAGNE 36 rue de Nantes BP 50306 - 35303 FOUGERES CEDEX
90 80 20 03 / Mail : diem.tran@pays-fougères.org

Date d'envoi de la publication : 21 février 2018

Date limite de réception des offres : 9 Mars 2018

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

NCJ AVOCATS



Société Civile Professionnelle
M^{ch}el NOUVEL - Henri CHESNAIS - Catherine JEANNESSON
10 Avenue Anita CONTI BP 40919 - 35409 SAINT-MALO CEDEX
Tél : 02 99 40 73 21 - Fax : 02 99 40 45 46 - <http://ncj-avocats.com>
M^{aitre} Olivier MASSART, Mandataire Judiciaire
Bureaux «Le Saint Louis» 10 Square Vercingétorix - 35000 RENNES
Tél. : 02.99.30.48.18.

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

LE VENDREDI 30 MARS 2018 À 14 HEURES

A la Barre du Tribunal de Grande Instance, au Palais de Justice, 1 Place Saint-Aaron - SAINT MALO

COMMUNE DE SAINT-MALO (35400)
2 rue des Bas-Sablons

Dans un ensemble immobilier, à l'angle de l'Impasse du Coin à l'Air et de la Rue Dauphine la grève et la rue, composé d'un grand bâtiment avec deux annexes en briques, un appentis, entre lesquelles est une petite cour intérieure cadastré :

Section BM numéro 129, 2 rue des Bas-Sablons pour : 02a 22ca
La totalité des parties divisées et indivises ci-après :

Lot numéro DOUZE (12) : Une salle de réunion à usage associatif située au sous sol (rampant), ainsi qu'une salle de rangement et un bloc-sanitaire, se décomposant actuellement : d'une pièce en apparence de salon/séjour avec terrasse de sur la plage des Bas-Sablons, cuisine ouverte aménagée et équipée, dégagement et couloir placard, une pièce avec salle d'eau, WC, une salle de bains et une autre pièce sans fenêtre placard.

Ayant fait l'objet d'un règlement de copropriété et d'un état descriptif de division selon le Maître VERCOUTERE, Notaire à SAINT MALO le 23 mai 1995, publié au Bureau des hypothèques de SAINT-MALO le 9 juin 1995, volume 1995P numéro 3243.

Le descriptif de copropriété n'ayant pas été modifié en conséquence des travaux effectués Et 180/1000^{es} de la propriété du sol et des parties communes générales.

Deux observations très importantes :

1. Dans le descriptif de copropriété, les locaux sont donnés pour être « à usage associatif » changement de destination obligera à une modification du descriptif de copropriété.

2. Lors d'une instance judiciaire précédente, il a été jugé que, dans leur état actuel, les locaux pouvaient servir d'appartement d'habitation :

- Une «chambre» n'a aucune ouverture à l'air libre.
- Installation électrique défectueuse : pas de mise à la terre.
- Absence d'isolation dans les doublages.
- Absence de VMC.
- Non-conformité de l'usage d'habitation au descriptif de copropriété.

Les candidats à l'acquisition prendront préalablement connaissance du jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de SAINT-MALO le 25 mars 2009, de l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de RENNES le 19 janvier 2012, ainsi que du rapport d'expertise de Monsieur Jean-François HELIE, Expert Judiciaire.

MISE A PRIX : 130 000 €

Le Cahier des Conditions de la Vente a été déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de SAINT-MALO où il peut être consulté ainsi qu'au Cabinet de la SCP NOUVEL-CATHERINE JEANNESSON, Avocat poursuivant la vente.
Enchères exclusivement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau de SAINT-MALO DINAN. Chèque de Banque de consignation à l'ordre de ORDRE DES AVOCATS - COMPTES COURANTS QUESTRE d'un montant de 13 000 €, ou caution bancaire irrévocable.

Visite sur place le MERCREDI 14 MARS 2018 À 12 HEURES

<http://ncj-avocats.com>
<http://www.avocats-st-malo-dinan.fr>